

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI LE 5 SEPTEMBRE À 20H00
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Présentation de la séance du conseil.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023.
4. Approbation des comptes.
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
6. Autorisation à la directrice générale pour faire des demandes de soumission sur invitation pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que pour le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2023-2024.
7. Demande de dérogation mineure lots 5 802 536 et 5 802 537. **Reporté**
8. Appui à la MRC Mékinac pour le projet FRR – V4 Coopération municipale.
9. Acceptation de la soumission de Carrosserie Allaire pour la réparation du camion Dodge Ram de la municipalité.
10. Entretien du cours d'eau Ruisseau Noir, branches # 6, # 7 et # 8.
11. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
12. Prêt à titre gracieux de la grande salle à madame Janie Bellemare pour des cours de Tabata.
13. Acceptation de la demande du centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour l'utilisation de l'ancien local de la société d'histoire.
14. Acceptation de la soumission de plans et devis de GRH service-conseil pour la réfection de ponceaux – Projet MSAD-001.
15. Concours de cartes de Noël pour les enfants de Saint-Adelphe.
16. Autorisation à monsieur Normand Hudon pour faire la distribution de Publi-sac sur certains sites municipaux.
17. VARIA :
 - a) _____
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Caroline Moreau
Caroline Moreau, directrice générale

5 septembre 2023 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le cinquième jour de septembre de l'an 2023, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (salle de la Fadoq).

Étaient présents Messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski, Claude Thiffault et madame la conseillère Suzanne Tessier siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absent de la rencontre : monsieur le conseiller Normand Cossette, absence motivée.

3 contribuables assistent à la rencontre

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h03

2023-09-170 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2023-09-171 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale Caroline Moreau. **Adopté**

2023-09-172 **Approbation des comptes**

17913 Coop de Solidarité de St-Adelphe	19 825,00
17914 Office municipale d'habitation	3 991,67
17915 Jean Rousseau (Entretien terrains)	601,60
17916 Proludik inc.	20 772,53
17917 Lucie Durocher (Entretien ménager)	2 250,00
17918 Jean Rousseau (Entretien terrains)	601,60
17919 ADMQ Zone Mauricie	132,22
17920 Alimentation B.G.	865,57
17921 Denis Bordeleau (km)	52,47
17922 Buromobil St-Maurice inc.	166,71
17923 Service Cité Propre inc.	3 623,78
17924 Les compteurs Lecomte Ltée	1 513,20
17925 La Coop Novago	1 486,63
17926 Garage Serge Carpentier	135,69
17927 Jean-Philippe Drolet (cell)	46,52
17928 Electromega Ltée	45,99
17929 EMCO Corporation	309,18
17930 Eurofins Environex	1 059,50
17931 Fixe Info	344,91
17932 Le Groupe A&A	99,04
17933 Le Groupe Harnois	452,56
17934 Idées...fil	408,74
17935 Paul Labranche (km)	37,96
17936 Nancy Lefebvre (remb. Bon d'achat)	25,00
17937 Luc Genest	40,22
17938 MGEF	1 736,12
17939 Caroline Moreau (bottes, cell)	144,22
17940 M.R.C. Mékinac	55 855,04
17941 Pierre Naud inc.	16,56
17942 Salon Carole St-Arneault (remb. Bon d'achat)	25,00
17943 Savignac réfrigération inc.	7 243,43
17944 Signoplus	4 083,68
17945 Ville de St-Tite	66,12
17946 Jean Rousseau (entretien des terrains)	601,60

Frais fixes	78 678,74
Hydro-Québec	8 147,80
Visa	2 201,03
Telus	1 532,76

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale, certifiée sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de d'août 2023 au montant de **170 369.17\$** ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

- Revenu Québec : Réception d'un chèque au montant de 5 306,44\$ d'un avis de cotisation;
- Revenu Québec : Réception d'un chèque d'un montant de 15 056,23\$ pour la demande de TPS du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023;
- Assemblée nationale du Québec : Madame Marie-Louise Tardif, députée de Lavolette-Saint-Maurice, consent au montant de 500\$ au Club Quad Mékinac (2011) inc. pour la réparation de sentiers Quad;
- Ministère des affaires municipales et de l'habitation : Rappel de la semaine de la municipalité du 10 au 16 septembre prochain;
- Ministère des affaires municipales et de l'habitation : Adoption d'une loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Travaux de remblais et déblais en rive et littoral du l'embranchement du ruisseau Douville pour le remplacement d'un ponceau;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Déclaration des tonnages – Redistribution 2023;
- Société d'habitation du Québec : Invitation à une activité le 19 septembre à Trois-Rivières;
- Fédération québécoise des municipalités : Appel à toutes les municipalités – adoption d'une résolution pour le renouvellement du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);
- Fédération québécoise des municipalités : Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 – Les municipalités partenaires du nouveau Plan d'action en sécurité routière;
- Fonds d'action Québécois : Réception du montant de 16 080\$ pour le projet DDAC - 13 - parc riverain de Saint-Adelphe;
- Association Québécoise de récupération des contenants de boissons : Invitation aux séances d'information de septembre; nouveau système de consigne;
- Développement Mauricie : Bulletin du marché du travail Mauricie;
- Direction de la Mauricie de l'Estrie et du Centre-du-Québec : Informations importantes pour les Ententes de développement culturel 2024;
- Cogeco : Renouvellement commandite de service renouvelée;
- Culture Mauricie : Rentrée culturelle 2023 le 27 septembre prochain;
- Corporation de développement communautaire (CDC Mékinac) : Invitation au 25^e anniversaire de la CDC Mékinac au centre multifonctionnel de St-Adelphe le 5 octobre;
- La Sambba : Réception de la trousse formation PAEE sur les plantes aquatiques exotiques et envahissantes;
- Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) MRC Maskinongé : Nouveau projet pilote du ministère de l'immigration pour les travailleurs agricoles étrangers en Mauricie;
- Fadoq St-Adelphe : Demande d'appui pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable auprès du programme Nouvel Horizon;
- La tournée Fer et Eau : Invitation à la tournée Fer et Eau pour évaluer, corriger et prolonger l'intégrité structurale des conduites d'aqueduc en fonte;

2023-09-173

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale Madame Caroline Moreau.

Adopté

2023-09-174

Autorisation à la directrice générale pour faire des demandes de soumission sur invitation pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que pour le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2023-2024

CONSIDÉRANT que l'hiver frappera à nos portes sous peu.

CONSIDÉRANT que le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2023-2024 devra être pris en charge par une entreprise de déneigement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise la directrice générale à demander des soumissions aux entreprises de déneigement de la municipalité pour le stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale ainsi que le déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puit d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2023-2024. **Adopté**

2023-09-175

Appui à la MRC Mékinac pour le projet FRR – V4 Coopération municipale

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac ne sont pas à l'abri de la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac ont comme objectif d'avoir une saine gestion des fonds publics et d'offrir des services de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir un portrait global des ressources humaines ainsi que les forces et faiblesse des différentes organisations;

CONSIDÉRANT que les dix municipalités de la MRC de Mékinac souhaitent obtenir des pistes de solution afin d'offrir des services aux citoyens optimaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite et Trois-Rives désirent présenter le projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Adelphe s'engage à participer projet d'analyse organisationnelle des services des municipalités de la MRC de Mékinac
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet.

Adopté

Acceptation de la soumission de Carrosserie Allaire pour la réparation du camion Dodge Ram de la municipalité

CONSIDÉRANT que des dommages sont survenus sur le camion Dodge Ram 1500 de la municipalité dans le cadre du travail de voirie;

CONSIDÉRANT que le camion doit être réparé rapidement afin de limiter les dommages;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait faire deux soumissions sur invitation pour réparer le véhicule.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu :

Que la municipalité accepte la soumission de Carrosserie Allaire au coût de 3 886,16\$ pour effectuer rapidement les réparations du Dodge Ram 1500.

Adopté

Entretien du cours d'eau Ruisseau Noir, branches # 6, # 7 et # 8

CONSIDÉRANT qu'une demande d'intervention d'un cours d'eau a été déposé à la Municipalité de St-Adelphe par la Ferme Deninja Inc. ;

CONSIDÉRANT qu'une inspection du cours d'eau Ruisseau Noir a été effectué par Mme Pascale Dion, coordonnatrice au développement de la zone agricole et gestionnaire des cours d'eau, le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que suite à cette inspection, il a été constaté qu'il y a un mauvais écoulement en raison du remplissage, ce qui signifie que les sorties de drain ne sont plus visibles ;

CONSIDÉRANT que les travaux demandés sont des travaux d'entretien d'un cours d'eau qui consistent à l'enlèvement par creusement des sédiments accumulés au fonds du cours d'eau afin de permettre le dégagement des sorties de drain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite se voir confier la gestion complète des travaux d'entretien projetés sur les branches # 6, # 7 et # 8 du cours d'eau Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est prête à prendre en charge les frais liés à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe appui la demande de la Ferme Deninja Inc. dans sa demande d'intervention dans le cours d'eau Ruisseau Noir (branches # 6, # 7 et # 8) situé dans la Municipalité de St-Adelphe.

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente ayant pour objet de confier à la Municipalité de St-Adelphe la gestion des travaux d'entretien des branches # 6, # 7 et # 8 du cours d'eau Ruisseau Noir en conformité avec les dispositions de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Mékinac.

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe.

Adopté

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Attendu l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la Députée de Champlain, madame Sonia Lebel, au député de St-Maurice-Champlain, monsieur François-Philippe Champagne, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté

Prêt à titre gracieux de la grande salle à madame Janie Bellemare pour des cours de Tabata

CONSIDÉRANT que des cours de Tabata seront offerts aux citoyens cet automne.

CONSIDÉRANT que la session débutera jeudi, le 21 septembre 2023 pour se terminer jeudi, le 23 novembre 2023.

CONSIDÉRANT que les cours se donneront les jeudis, de 18h à 19h30.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte de prêter la grande salle à titre gracieux à madame Janie Bellemare pour donner des cours de Tabata les jeudis de 18h à 19h30, du 21 septembre au 23 novembre 2023.

Que madame Bellemare devra tout de même signer le contrat de location de salle de la municipalité.

Adopté

2023-09-180

Acceptation de la demande du centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour l'utilisation de l'ancien local de la société d'histoire

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par le centre des Loisirs pour pouvoir utiliser l'ancien local de la société d'histoire pour y ranger divers items étant donné la réouverture de la maison des jeunes dans le local du Dôme dans l'Hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe autorise le centre des Loisirs à utiliser l'ancien local de la société d'histoire situé dans l'Hôtel de ville.

Adopté

2023-09-181

Acceptation de la soumission de plans et devis de GRH service-conseil pour la réfection de ponceaux – Projet MSAD-001

CONSIDÉRANT que cinq ponceaux situés sur dans notre municipalité présentent des dysfonctionnements qui ont entraînés ou risques d'entraîner des dégradations des routes sur lesquelles ils passent, sur la rue Du Moulin, le rang Price et le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la firme Mésar avait fait une offre de service pour la réalisation des travaux.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu

Que la municipalité accepte l'offre de service de la firme Mésar, no de projet MSAD-001, au coût de 60 528,59\$ pour la réfection de cinq ponceaux sur la rue du Moulin, le rang Price et le rang Saint-Joseph.

Adopté

2023-09-182

Concours de cartes de Noël pour les enfants de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe organise toujours un concours pour le temps des fêtes;

CONSIDÉRANT que cette année, la municipalité a décidé de mettre à contribution les enfants de la municipalité en les faisant participer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe organise un concours de dessin de cartes de Noël pour les enfants de 4 à 12 ans résidents à Saint-Adelphe;

Qu'un comité jury de 3 personnes fera la sélection d'un dessin de leur choix pour paraître sur les cartes de Noël municipales et que le ou la jeune artiste se méritera une surprise d'une valeur de 50\$;

Que la municipalité fera tirer trois autres prix au hasard parmi tous les dessins d'une valeur de 50\$ chacun.

Adopté

2023-09-183

Autorisation à monsieur Normand Hudon pour faire la distribution de Publi-sac sur certains sites municipaux

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite par monsieur Normand Hudon, camelot pour Trans-Continental (Publi-sac) pour pouvoir installer des crochets sur des sites municipaux avec les Publi-sac hebdomadaires;

CONSIDÉRANT que la distribution de Publi-sac ne se fera plus aux portes des citoyens.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Lerat

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le conseil municipal autorise monsieur Hudon à faire la pose de crochets à Publi-sac sur trois sites municipaux : à l'extérieur de l'Hôtel de ville, à l'extérieur de la bibliothèque ainsi qu'à l'extérieur de l'ancienne caserne municipale.

Adopté

2023-09-184

Levée de l'assemblée à 20h40

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Caroline Moreau, directrice générale
